

Bilan de mandat des élu-e-s EELV de la Ville d'Angers



L'écologie par les actes !

Février 2013

Pourquoi un bilan ?

2008 – 2013 : voilà 5 ans que les angevins ont confié à l'équipe municipale plurielle à laquelle nous appartenons la responsabilité d'inventer de nouvelles façons de vivre, de consommer, de travailler, de se loger et de vivre ensemble. En tant qu'élu-e-s écologistes, nous avons pris toute la part de la responsabilité qui nous était confiée.

5 ans, c'est relativement modeste... mais néanmoins suffisant pour démontrer la capacité de l'écologie politique à participer et à créer les conditions d'un mode de vie respectueux des générations futures. Que ce soit en matière de logement, de politique énergétique, d'espaces verts, de culture, de politique de la Ville ou encore de mobilité, ces 5 années nous auront permis de porter une voie « alternative ».

A l'inverse du discours de ceux qui conjuguent Angers et « Danger » : le bilan de ces 5 dernières années démontre que la voie de l'écologie est désormais inscrite dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Ecologiquement vôtre,

Gilles Mahé

Au nom des élu-e-s EELV de la Mairie d'Angers

NB : Ce bilan n'est naturellement pas exhaustif de l'ensemble des politiques menées à la Ville et à l'Agglomération. Il dresse en revanche un panorama des actions engagées dans le cadre des délégations qui nous ont été confiées.

Nos 10 réussites

- 1 Report de la **Rocade Sud**
- 2 Confirmation de la nécessité de construire **une 2^{ème} ligne de Tramway à horizon 2020**
- 3 Lancement de **l'aménagement des berges de Maine**
- 4 Lancement du **Plan Climat Energie Territorial, d'un Agenda 21 de la Biodiversité et d'un Agenda 21 des Cultures**
- 5 Création de la première **Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) de la Région**
- 6 **Angers : 1^{ère} grande ville de France à généraliser la limitation à 30km/h (code de la rue)**
- 7 **Doublement du nombre de pistes cyclables (160km contre 80 en 2008)**
- 8 Extension du tri sélectif (**10.000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles en moins au cours des 5 dernières années**)
- 9 Rationalisation de l'éclairage public (**440.000 kW/H économisés chaque année**)
- 10 Mise en place d'un budget participatif par quartier avec **le Fonds de Participation des Habitants (FPH)**

ENVIRONNEMENT

CE QUE NOUS AVONS FAIT

Plan Climat Energie Territorial : préparer demain

Le PCET définit la politique environnementale du territoire et hiérarchise les actions à engager pour lutter contre le réchauffement climatique. Le PCET constitue l'aboutissement de la politique Développement Durable que nous avons menée depuis de longues années (via la création de la mission DD). En fédérant tous les acteurs (économiques, culturels, associatifs), il marque **l'entrée de la Ville dans l'ère de l'action !**

Biopole : trier autrement

Biopole est un centre de tri ultramoderne dont nous avons – de longue date – défendu la légitimité et l'intérêt pour notre territoire. A la différence des filières d'incinération (brulage des déchets non recyclables), Biopole permet de **transformer les déchets non recyclables en énergie** (via une filière de bio méthanisation) **et en compost** (réutilisable dans les filières agricoles). Objectif : soutenir la création d'un système de recyclage en circuit fermé ... et accompagner les efforts déjà engagés pour réduire la quantité de déchets (10.000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles en moins ont été produits ces 5 dernières années)

Agenda 21 de la Biodiversité

L'agenda 21 de la biodiversité est le cadre de référence dont s'est doté la Ville en Novembre 2012 pour associer l'ensemble des acteurs du territoire à un programme **préservation de la faune et de la flore**. Un outil innovant au service du bien-être et du progrès pour tous !

Agence Locale de l'Energie et du Climat

Sous notre impulsion, l'agglomération d'Angers a entériné la création de la **première Agence Locale de l'Energie et du Climat de la région**. Véritable fer de lance de la politique environnementale du territoire, cette agence (dont l'ouverture est prévue début 2014) aura pour objectif d'accompagner les entreprises, les associations et les collectivités dans leur démarche de sobriété énergétique

Réseau Grand Ouest : mieux acheter !

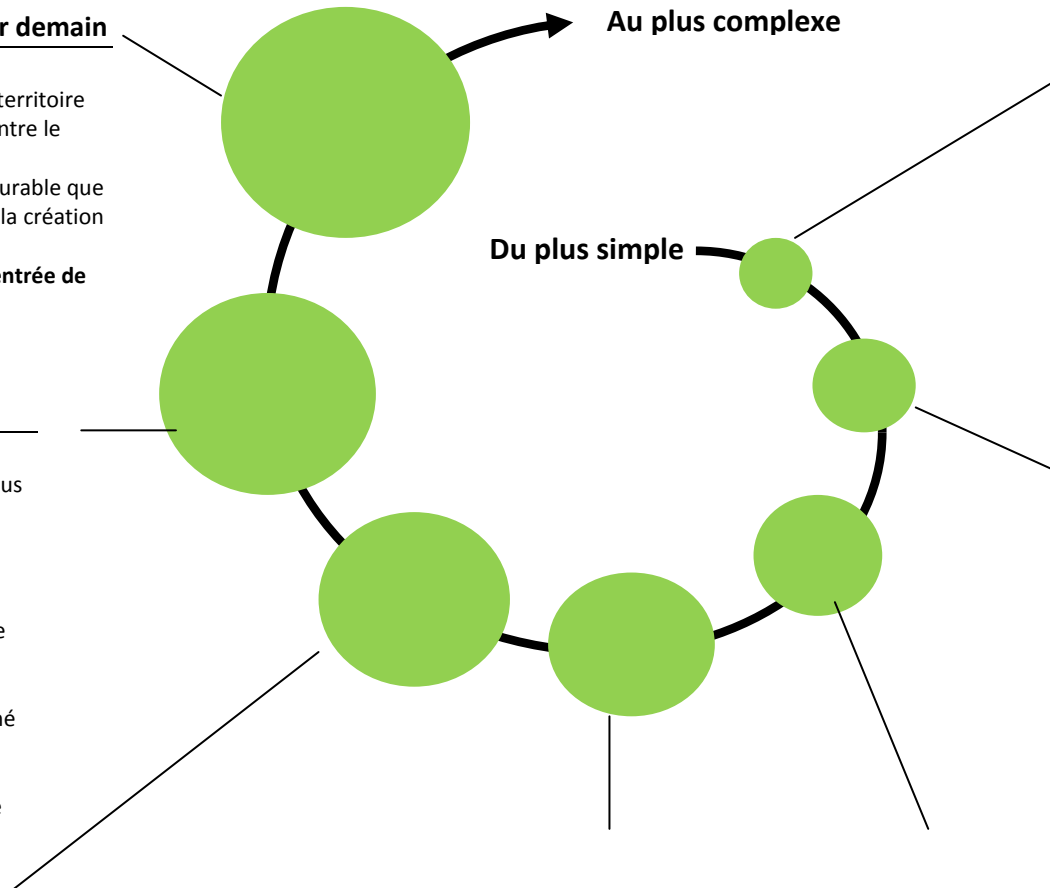
Créé à notre initiative en 2006, le Réseau Grand Ouest regroupe 100 Collectivités et EPCI du Grand Ouest de la France. Objectif : aider les acheteurs publics à introduire des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics via la publication d'études et d'outils à l'intention des acheteurs. Un puissant levier pour faire **évoluer les pratiques sociales et environnementales des entreprises** (la commande publique représente 13% du PIB !)

Jardins pied d'immeuble : la culture de l'échange

Mettre à disposition des terrains situés en bas des immeubles pour permettre aux habitant-e-s de créer des cultures légumières ou florales : tel est l'objectif des jardins pied d'immeuble créés depuis 2003 dans les quartiers d'habitat social. A la différence des jardins familiaux (dont la fonction principale est vivrière), ces jardins entretiennent la culture du don et de l'échange : ils permettent aux habitants de s'approprier l'espace public, de créer un nouvel **espace de convivialité et d'échange**.

Zéro Phyto : la pratique d'abord !

L'objectif « Zéro phyto » est de réduire l'usage des pesticides d'origine chimique dans la gestion de l'entretien des espaces végétalisés. Outre les parcs naturels et les cimetières (qui bénéficient déjà d'un programme « **0 phyto** »), l'ensemble des espaces végétalisés de la ville font actuellement l'objet de pratiques innovantes de désherbage (désherbage à l'eau chaude, désherbage mécanique, désherbage thermique, etc.). Des pratiques « propres » pour préserver l'avenir.



MOBILITE ET DEPLACEMENTS

CE QUE NOUS AVONS FAIT

Angers, ville piétonne

42 minutes : c'est le temps que consacrent en moyenne les Européens pour conduire leurs enfants à l'école. **Objectif des pédibus** : lutter contre cette absurdité en organisant un ramassage piéton des écoliers, à heure fixe et selon un parcours prédéterminé. Testé depuis 3 ans : le succès est au rdV ! Un schéma de mobilité piétonne complètera bientôt ce dispositif à l'échelle de la Ville

Angers, ville cyclable

Avec **160km d'aménagements cyclables** prévus pour fin 2013 (contre moins de 80 en 2008) et grâce au renforcement du système de location de vélo longue durée (vélo Cité) notre action a permis de renforcer sensiblement l'usage du vélo dans la Ville ! Angers compte ainsi parmi les villes de France dont la réceptivité des habitants au vélo est la plus forte !

Soutien à l'auto-partage

Grâce à la mise en place d'un réseau de voiture en libre service (Auto Cité +), Angers compte désormais parmi les villes qui offrent une véritable alternative à la voiture individuelle. Le principe : louer une voiture pour une durée limitée, et moyennant un coût de location relativement réduit. Une étape de plus dans l'élaboration des **solutions de mobilité de demain**

Angers, ville à 30km/h

Grâce à l'adoption d'un « code de la rue », Angers est devenue la **1^{ère} ville de France à généraliser la limitation à 30Km/h dans les quartiers**. Une démarche de bon sens qui permet de sécuriser l'espace public, de soutenir les modes doux de déplacements et de lancer une véritable réflexion sur l'espace public avec les habitants !

Révision de la politique de stationnement

Mise en œuvre par notre équipe en juillet 2012, la révision de la politique de stationnement a permis de dégager de l'espace en voirie dans le centre ville, de **soutenir le développement des alternatives à la voiture individuelle** et de créer de nouvelles solutions de stationnement (petit rouleur). Une ambition maîtrisée au service d'une reconfiguration de l'espace public !

De la « Ville
Voiture »

A la « Ville
Douce »

DEMOCRATIE LOCALE

CE QUE NOUS AVONS FAIT



Grâce à la création des **conseils de quartier**, nous avons réussi à inscrire, avec nos partenaires de la Majorité, la participation au cœur de l'action municipale.

Un conseil de quartier, à quoi ça sert ?

« Ca sert » notamment à :

- Organiser et faciliter le **dialogue entre les élu-e-s et les citoyen-nes** (par exemple en soumettant à l'avis des citoyens les projets d'aménagements envisagés dans le quartier)
- Nourrir l'échange entre les citoyen-nes et les élu-e-s (en faisant connaître les dynamiques locales ou en **favorisant l'interpellation** des élu-e-s sur certains sujets)
- **Mobiliser les habitants** sur des projets d'intérêt général de leur quartier

Depuis 5 ans, notre implication dans les différentes instances de démocratie locale (Conseils de Quartiers, Conseil pour la Citoyenneté des Etrangers Angevins, Comité d'usagers du CCAS, etc.) a permis de soutenir et de renforcer les « ponts » entre l'action politique et l'action citoyenne.

Notre action a également permis d'obtenir la création des Fonds de Participation des Habitants (**FPH**), afin de soutenir les projets d'utilité sociale menés par et pour les habitants dans les quartiers.



DEMOCRATIE LOCALE

ET CONCRETEMENT ?

Quelques exemples d'actions menées avec les conseils de quartiers, sous l'impulsion des élu-e-s EELV :

Quartier du Lac de Maine

- 1** - Elaboration partenariale d'un projet pour le territoire : diagnostic partagé, mise en évidence des problématiques, enjeux et définition des orientations prioritaires de développement
- 2** - Valorisation des chemins et des modes doux de déplacements : édition et diffusion d'une carte des cheminements doux
- 3** - Recensement des ronds points structurants et lancement d'une réflexion sur l'identité du quartier avec les habitants
- 4** - Dynamisation de la participation citoyenne (à travers le soutien à la création d'une association d'habitants pour gérer le **FPH**, la mise en œuvre d'une concertation sur les rôles et fonctions attendues de la maison de quartier, l'animation de démarches de Gestion Urbaine de Proximité, etc.)

Quartier St-Serge - Ney – Chalouère

- 1** – Elaboration d'un schéma de cheminement cyclable à l'échelle du quartier
- 2** – Ouverture d'un marché place Ney tous les mardis.
- 3** – Recueil des témoignages sur l'histoire du quartier par un « groupe mémoire ». Ce travail a permis l'élaboration d'un ouvrage collectif
- 4** – Déclinaison à l'échelle du quartier des actions proposées dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial
- 5** – Mise en place du Fonds de Participation des Habitants (**FPH**)

Quartier Grand Pigeon, Deux-croix Banchais

- 1** – Elaboration d'un guide du quartier élaboré avec les habitants et remis à tous les nouveaux arrivants
- 2** – Lancement d'une démarche participative d'identification des voies susceptibles d'être limitées à 30km/h et des axes qui devraient faire l'objet d'aménagements cyclables
- 3** – Inauguration de la place Camille Claudel dans le cadre d'un programme d'action culturelle et de mixité sociale
- 4** – Réaménagement du square des bosquets (en lien avec les habitant-e-s)

LOGEMENT

CE QUE NOUS AVONS FAIT

Construire et rénover !

Avec 3,6 millions de mal logés et 1,2 million de demandeurs de logements sociaux, la construction et la réhabilitation des logements sociaux est une priorité nationale ! Angers ne déroge pas à la règle.

1 millier de logements ont ainsi été détruits et autant reconstruits au cours des 5 dernières années. Outre la nécessité d'offrir à tous les angevins un cadre de vie décent, Angers a également mis en place une aide (l'AMIRU) à destination des familles les plus fragiles. Cette aide, aujourd'hui versée à 300 ménages, complète le très large éventail des outils destinées à améliorer la qualité de vie dans les quartiers (GUP, CUCS, etc.).

Dans ce contexte, le rôle des organismes HLM reste primordial. A elle seule, la SOCLOVA, Société d'Economie Mixte gérée par la Ville, entretient un parc de 4600 logements ! En intégrant les exigences de sobriété énergétique au cœur des opérations de réhabilitation ou de construction, cette SEM (dont Vincent Dulong assure la Présidence) a mené plusieurs opérations exemplaires, plusieurs fois distinguées (dont celle ci-contre)



Résidence Chaptal Angers

Après 18 mois de travaux et un investissement global de 5,6 millions d'euros, l'immeuble de 13 étages rénové par la Soclova a rouvert ses portes en janvier 2010, symbolisant le renouveau de tout le quartier Grand Pigeon, 2 croix Banchais

Lutter contre les « passoires thermiques »

3,5 Millions : c'est le nombre de personnes qui consacrent plus de 10% de leur budget à se chauffer. Selon l'ADEME, les ménages les plus pauvres sont les plus concernés : ils consacrent en moyenne 15 % de leur revenu aux dépenses énergétiques contre seulement 6% pour les plus riches. Pour lutter contre cette injustice, la Ville a considérablement renforcé les moyens consacrés à la rénovation thermique des bâtiments (anciens ou neufs) et au développement des réseaux collectifs de chaleur.

Pari tenu ! A titre d'exemple :

- la chaufferie **Biowatt** permettra bientôt à 15.000 personnes de disposer d'un réseau de chaleur performant à la Roseraie et Orgemont. **De la chaleur produite par du bois du Maine-et-Loire !**
- Sur la période 2007 – 2011, le montant des économies réalisées dans le patrimoine foncier de la Ville s'élève à **1,4M€** (soit l'équivalent du coût nécessaire à l'aménagement de 1400 km de contre sens cyclables).

Maîtriser l'étalement urbain

Comme d'autres villes de sa strate, Angers souffre d'une pénurie de T4 ou T5. Cette pénurie a des incidences considérables : d'abord parce qu'elle conduit de plus en plus de familles avec enfants à choisir de vivre en 2^{ème} ou 3^{ème} couronne. Ensuite parce qu'elle augmente la congestion routière et les émissions de Gaz à Effets de Serre.

En fixant à 2100 le nombre de logements construits chaque année dans l'agglomération pour la période 2013 - 2024, Angers Loire Métropole a « **pris les devants** ». En intégrant cet objectif dans son Plan Local d'Urbanisme : l'agglomération apporte les réponses dont notre territoire a besoin pour construire l'avenir !

CULTURE

CE QUE NOUS AVONS FAIT

Nous avons porté des conceptions nouvelles de la culture mettant davantage en avant le pluralisme des cultures, la reconnaissance des cultures de chacun, la stimulation de cette diversité, et surtout la culture vivante : celle de l'échange, du partage et du dialogue, qui permet de se développer individuellement et d'être en lien avec les autres. La charte culture et solidarité et l'Agenda 21 des Cultures concrétisent ces orientations.



L'Agenda 21 des Cultures définit « ce que nous voulons faire » au 21^{ème} siècle, en matière de Culture sur notre territoire. Fruit d'un travail coopératif engageant plus de 400 personnes, il vise à croiser les questions de développement durable et de culture. **Objectif** : repenser la politique culturelle de la Ville.

- ⇒ Grâce à l'élaboration d'une charte d'engagement, l'A21 des cultures a permis de définir principes et les engagements relatifs à l'ambition culturelle du territoire
 - Considérer la diversité culturelle comme une richesse commune et favoriser l'expression culturelle de chacun
 - Articuler les démarches culturelles avec les autres projets et politiques du territoire
 - Favoriser les échanges et les métissages culturels et artistiques pour un vivre ensemble harmonieux
 - Favoriser les démarches de coopération et de co-construction des initiatives et des politiques culturelles
 - Contribuer à une économie de la culture plurielle et responsable
 - Relier culture et environnement
- ⇒ L'A21 des cultures a permis la conception d'un questionnaire donnant la possibilité, à tous les organismes qui le souhaitent, d'analyser leur fonctionnement au regard des éléments figurant dans la charte.
- ⇒ Une démarche vivante qui se poursuit : des actions, conduites par la Ville et/ou des structures culturelles et/ou des groupes collaboratifs concrétisent les orientations de cet Agenda 21.



La charte culture et solidarité est un projet partenarial mené par la Ville d'Angers, des associations, des maisons de quartier et des structures culturelle. Elle traduit en actions des convictions : chaque personne est porteuse de culture, la diversité culturelle est source de richesse pour tous, rencontrer et découvrir d'autres cultures que la sienne permet de s'ouvrir, être en lien avec les autres.

Pour certains angevins, participer à des projets et des actions culturelles s'avère difficile : personnes en difficultés financières, isolées, se sentant dévalorisées, ne participant pas ou plus à la vie de la ville et de leur quartier. La charte s'adresse prioritairement à ces personnes. Initialement mise en place en 1998, la charte Culture et Solidarité a été revisitée en 2003. En 2012, les partenaires ont entrepris une nouvelle « refondation », re-questionnant les finalités, les objectifs, les actions menées. **Co-élaborée avec les partenaires**, cette nouvelle charte a été signée en Décembre 2012.

Les actions menées dans le cadre de la charte culture et solidarité, sont les suivantes :

- **Co-construire et mettre en œuvre des moments et projets d'échanges**, autour d'une forme artistique et culturelle, qui permettent l'expression, la valorisation et l'enrichissement de toutes les personnes concernées par ces projets. *Par ex : interventions d'un artiste pour la présentation d'une œuvre et expérimentation par tous de la pratique artistique concernée ...*
- **Co-construire et mettre en œuvre des projets d'expression artistique** : ateliers de pratique, projets de création collective
- **Accompagner les personnes dans la découverte de différentes formes culturelles** : créations artistiques d'hier et d'aujourd'hui, patrimoine historique et contemporain, culture scientifique. *Par ex : sorties spectacles ou cinéma en collectif, visites participatives, etc.*

ACTION SOCIALE

CE QUE NOUS AVONS FAIT

Développer une politique de solidarité innovante et améliorer l'accès des services de la Ville à toutes les personnes, qu'elles soient en situation de précarité physique, sociale ou financière : tels sont les objectifs auxquels nous avons été associés avec le Centre Communal d'Action Sociale au cours de notre mandat.

Préserver la dignité des personnes les plus fragiles. Que ce soit par l'aide au loyer, le prêt « micro social », ou encore par des tarifs préférentiels pour les manifestations culturelles ou sportives, pour l'accès au Restaurant Universitaire pour les étudiants, ou l'accueil des personnes sans domicile, le CCAS coordonne un très large éventail de dispositifs d'accompagnement. Plus de 42.000 personnes ont ainsi bénéficié de ces aides en 2010, notamment grâce au nouveau mode de calcul mis en place cette année pour élargir le nombre de familles bénéficiaires.

Soutenir les initiatives locales. En apportant un soutien à de multiples actions, la ville encourage l'initiative des habitants et l'implication citoyenne solidaire. Plus de 80 associations, œuvrant dans le champ de l'action sociale, ont ainsi bénéficié d'un soutien du CCAS en 2010, comme par exemples, les associations caritatives alimentaires et d'accueil des demandeurs d'asile.

Promouvoir une politique gérontologique ambitieuse et être aux côtés des personnes âgées. Angers propose 9 établissements pour personnes âgées, dont 2 médicalisés. Ce sont des lieux d'hébergement et d'accueil ouverts à tous les séniors qui peuvent ainsi bénéficier en un même lieu de la restauration, de rencontres, d'animations ainsi que de conseils et d'informations à l'échelle du quartier. En complément, le service de soutien à domicile offre des prestations très diverses: aide à domicile, restauration à domicile, accompagnement des aidants familiaux, etc.

Mettre les usagers au cœur du dispositif. Qui d'autre que les usagers du CCAS savent quelles doivent être les priorités... de l'action sociale ? En créant un comité d'usagers chargé de différents travaux (réflexion sur le non recours, simplification des documents administratifs...), le CCAS, avec le service d'animation de la vie sociale (qui organise « Mixâges » notamment) renouvelle constamment son action, à l'image de la démocratie de proximité directe soutenue par la Ville, dans le cadre des Conseils de Quartiers.

Associer tous les angevin-e-s à l'amélioration de la qualité de vie, une priorité pour notre groupe d'élu-e-s !



Le CCAS, un acteur de poids dans la mise en œuvre de la politique sociale de la Ville !

LES ELU-E-S EELV A VOTRE SERVICE

Gilles Mahé

Adjoint au Maire délégué à l'Énergie, à l'Environnement, à la Propreté des Espaces Publics et aux Espaces Verts

Vice Président d'Angers Loire Métropole en charge de la gestion des déchets / Agenda 21



Bruno Baron

Conseiller municipal délégué aux solidarités et à la politique de la Ville

Délégué communautaire



Jamila Delmotte

Adjointe au Maire déléguée au quartier Deux-Croix - Banchais - Grand Pigeon

Romain Laveau

Conseiller municipal délégué aux déplacements et à l'environnement

Délégué communautaire



Vincent Dulong

Adjoint au maire délégué aux déplacements, à la mobilité et à la Voirie

Adjoint au Maire délégué au quartier St-Serge - Ney – Chalouère



Marianne Prodhomme

Adjointe au Maire déléguée au quartier du Lac de Maine. Déléguée Charte Culture et Solidarité et co-pilotage Agenda 21 des Cultures

Déléguée communautaire

ET DEMAIN ?

Faire de la politique autrement ...



Notre action vous intéresse ? N'hésitez pas à contacter les responsables du Groupe Local EELV de l'agglomération angevine :

Nicolas Gouon : nicolas.gouon@gmail.com

Marie Fortin : blazzay@hotmail.com